

La Poste

Capitalisme Service Public et Identité Numérique

"Nos bureaux de poste proposent une "identification numérique à installer sur "nos" smartphones. Parfois aussi, carrément, "nos" facteurs effectuent à domicile le contrôle d'identité préalable. Cela "simplifiera" la vie, paraît-il, mais surtout applique un décret européen."

Pourquoi nos bureaux de poste ? Et si c'est devenue La Poste pour en avoir la charge ? Un interview de son PDG, philippe Wahl, le 5 mars 2023, sur France Culture, dans l'émission "SoftPower", et deux livres, par exemple, nous renseignent : "Poste Restante" de Christian Authier, 2023, édition Flammarion.

"Le Cache" de la Poste, de Nicolas Journin, 2021, ed la Découverte, sociologue en immersion dans l'emploi de facteur pendant six mois -

Mais d'abord un peu d'Histoire . [Authier p 17 à 26]

Un service de poste existait dans l'empire romain + gaulois et a disparu avec sa chute .

Il faudra attendre Louis XI en 1476 pour créer la "poste aux chevaux" pour messages royaux .

En 1576 Henri III ajoute les riches particuliers. Relai toutes les 7 lieues ; d'où les bottes -

En 1662 avec Louis XIV apparaît la "ferme générale des postes" et les premiers facteurs à Paris .

En 1758 les facteurs distribuent à Bordeaux, Lyon, Nantes, Rouen, Nancy, Strasbourg, Marseille, Lille .

1789 arrive et les services postaux se développent : 1400 relais, 15000 chevaux, Paris-Lyon 3 jours .

1830 : création de La Poste Rurale qui rompt l'isolement des villages -

1835 : 10 papemots vapeur en Méditerranée et 1845 : 1er wagon poste avec bureau ambulant .

1849 : premier timbre poste

1873 : disparition de la Poste aux chevaux au profit du Rail . 54 lignes .

10 000 facteurs, 4360 bureaux, tournée quotidienne, 130 millions d'objets -

1879 : Fusion Poste Télégraphe Téléphone et création d'un ministère .

1918 voit la naissance de L'Aéropostale - La Tercière, Hermoz, St Exupéry, Guillaumet etc

1940 : Vichy Supprime le courrier le dimanche et fusionne Télégraphe Téléphone → Télécom

1949 : « jour de fête » de Jacques Tati et son facteur fétiche .

En 1960 est créé un ministère des Postes et Télécom tout en gardant le sigle P.T.T.

1967 : 8,5 milliards d'objets - explosion des flux postaux ("30 désastreuses")

1969 : Séparation du courrier rapide et lent, réforme qui portait déjà l'esprit des suivantes

1988 : Séparation de La Poste et des Télécommunications et création de France Télécom .

1987-95 : les facteurs se syndiquent à CGT, CFDT, FO, SUD .

En 1991, et malgré les grèves de 1988, la Poste devient sous Rocard un ETABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL et COMMERCIAL c'est à dire un "exploitant de droit public doté d'autonomie financière et d'une personnalité morale distincte de l'Etat dont le budget ne sera plus voté par l'assemblée nationale". Le but affiché est de sortir les PTT de l'administration pour les inclure dans la perspective européenne de mise en concurrence des services publics ? D'où, déjà, les nouveaux embauchés n'auront plus le statut de fonctionnaires mais relèveront du droit privé, les tarifs seront en hausse, les bureaux de poste fermés, l'usager sera transformé en client et les employés subiront de nouvelles méthodes de management & les fameuses "Réorganisations". Les années 2000 verront le dernier avion de nuit et le dernier wagon postal.

Mais cette réforme est jugée insuffisante par la direction de la Poste pour affronter cette ouverture totale à la concurrence et la fin des monopoles d'Etat dès 2011 voulue par les directives européennes de 1998 et 2002.

En effet, le statut d'"entreprise publique" paraît dès lors réducteur puisqu'il ne permet pas de céder des parts de son capital, tandis qu'une "Société anonyme" a la possibilité d'apurer le bien vieil des investisseurs. D'autre part, les missions de service public impliquent légalement, selon le préambule de la Constitution, que l'état demeure l'actionnaire majoritaire. »

En mars 2010, la Poste devient donc une SOCIÉTÉ ANONYME à CAPITAUX PUBLICS, capable de ce fait de nouer des alliances et de réaliser des acquisitions grâce à une injection d'argent de l'état et de la CDC (caisse dépôts et consignations). »

Ce changement de statut permet aussi à l'aide publique de ne pas être assimilée à une aide d'état proscrite par les règlements européens (concurrence faussée). C'est exactement le même scénario que celui qui se joue actuellement pour la SNCF.

Le 1er janvier 2011 a lieu l'ouverture à la concurrence des marchés postaux, entraînant le développement à l'international, la diversification des services, la création ou acquisition de filiales et bien sûr encore réduction de personnels, suppression de bureaux, hausse des tarifs, distribution aléatoire du courrier due aux "Réorganisations" du nouveau management et, par conséquent, au maigreusement, souhaité car désormais intéressant, du courrier papier, obligatoire cependant par le statut de l'entreprise, au profit de "courriels", ces paramètres dissuasifs de la Poste se rajoutant à un engouement de la population pour les "high tech".

La Poste se comportant comme une société privée, pourquoi pas une privatisation comme à France Telecom, GDF ou AirFrance ? Et Pourquoi ne pas changer de nom ? "Surtout pas", répond le PDG ph. Whal, car "nous profitons du Capital symbolique de cette vieille administration".

Société anonyme à capitaux publics, situation hybride pour l'entreprise : d'une part en safée dans la sphère marchande — Compétitivité, productivité, parts de marché, développement à l'international — d'autre part vouée à un "service universel" inscrit dans la loi européenne de 1990 qui la charge de 4 missions : l'accessibilité bancaire, le maintien de bureaux de poste, la distribution du courrier 6 jours / 7, et la distribution de la presse ». De plus, par la loi PACTE de mai 2019, la Poste accède au label d'"entreprise à mission", (1000 en France) et à 500 millions d'euros par an, la finalité étant de concilier la performance économique et (théoriquement) la contribution à l'intérêt général, notion étendue, d'après Muriel Barnedou, directrice de l'engagement sociétal du groupe La Poste, au développement et la cohésion des territoires, à l'inclusion sociale, au vivre ensemble, à la solidarité intergénérationnelle, à l'attention aux jeunes, aux déficients, à l'inclusion bancaire, au numérique éthique, inclusif et frugal, à la transition écologique » [Authier p 81-Poncins et Langue de bois].

Mais, mieux encore, en mai 2021, le rapport Lannay sur "les mutations du service universel postal", commandé par Bruno le Maire, dresse le portrait du « facteur augmenté de demain » : « porteur de proximité, il embarque avec lui la santé, comme sujet stratégique ; porteur de l'inclusion numérique, il emporte l'adhésion politique sur l'avenir de l'entreprise comme tiers de confiance des services en territoire ... ce facteur du XXI^e siècle, collecteur de données, peut-être une réponse à l'illectronisme, et au mal-être numérique et être appelé pasteur aidant connecté » !! (commentaire de Ch. Authier p 56 : "Dans quel pays vivons-nous ? g.Tati, réveille-toi, ils sont devenus fous !")

En 2022, les facteurs courrier, devenant obsolètes, doivent assumer un nombre croissant de services : « veiller sur mes parents » (20 €/jour), livrer repas et médicaments à domicile, faire passer le code de la route, relever les compteurs à gaz, aider à remplir les déclarations d'impôts sur internet, informer sur les dispositifs de diagnostic énergétique, mettre en service les tablettes digitales chez les personnes âgées, collecter papiers et cartons à recycler dans les entreprises, signaler aux collectivités locales, via photos, les problèmes de voirie, les tags, les encombrants [Authier p 46], signaler les fissures des bâtiments pour les assureurs, faire remplir les gestionnaires pour la CAF, prendre les commandes par correspondance, participer aux études de marché pour la fibre optique [N. Jourdin p 199] .

« Il s'agit d'une nouvelle conception selon laquelle n'importe qui peut faire n'importe quoi moyennant quelques heures ou jours de formation. Et l'on ne demande plus aux managers de connaître le métier de ceux qu'ils dirigent mais de fixer à leurs subordonnés des objectifs précis et quantifiables. » [Authier p 53.]

C'est justement ce que dénonce Nicolas Journin dans *Le Marché de la Poste* (chapitre 15). Dans le cadre de la construction européenne, c'est à dire la libéralisation des services publics et l'ouverture à la concurrence, La Poste doit établir une Comptabilité de gestion dite Analytique, qui consiste, à partir de leur durée, à calculer les coûts de revient des différents "produits" (lettres, colis, recommandés etc) afin que l'Autorité de Régulation, l'ARLEP, puisse garantir l'aspect concurrentiel, et "non fausse" par les fonds publics, de ce nouveau marché.

A cette fin, La Poste produira 3 guides méthodologiques déterminant des temps standards de ces différents "produits".

En 1994, La Poste effectue un chronométrage sur terrain (aux modalités non explicitées) d'un échantillon de tournées (au nombre non précisé) au sein de vingt bureaux en France métropolitaine. Des durées forcément hétérogènes sont converties en "durées uniques" (sans que soit dit comment).

Ce sont des durées fictives destinées à l'Autorité de Régulation afin de déterminer le coût salarial, donc le besoin en force de travail, de chaque lettre distribuée.

En 1999 est réédité un guide méthodologique destiné cette fois surtout à l'organisation des tournées à partir de tableaux plus étayés de ces "Durées uniques". Et il est désormais techniquement possible — quoique toujours prohibé — à l'organisateur de construire de toute pièce, sans chronométrages de terrain, des itinéraires de tournées par combinaison de variables (volumes types de courrier, longueur de parcours, densité des habitations etc) et de normes standardisées de vitesse.

En 2005, La Poste, qui attend le statut de Société Anonyme, procède à une 3^e édition du guide méthodologique. Les organisateurs ont désormais le grade d'ingénieurs en logistique. Ces Temps standards (cades durées uniques) aux calculs mystérieux, étudiés en 1994, exposés en 1999, deviennent en 2005 des "Normes et Cadences", génératrices de productivité, et officiellement utilisées pour concevoir les tournées — toujours sans recours au terrain.

S'ensuit, dans le livre de Nicolas Journin, un intéressant dialogue imaginaire, entre lui et F.W. Taylor et son "scientific management" constatant tous deux que le Maître a été dépassé par son élève La Poste.

Rejoignant No Jounin, Christian Authier dans "Poste Restante" (p 42 à 56) explique que l'Organisation du travail devient dès lors une suite de "Réorganisations bisannuelles, qui consistent en la suppression de tournées (et de facteurs) et l'allongement d'autres par des bureaucraties, gestionnaires, «opérateurs» mais surtout par GÉOROUTE, l'outil qui modélise les itinéraires et les cadences nationales des tournées à la minute, seconde (p42), et "centimètre" près (jounin), le facteur étant géolocalisable à tout moment par l'application FACTEO.

Mais le fonctionnement de ce logiciel, les algorithmes et les formules mathématiques qui le motorisent sont configurés d'une manière très opaque pour accoucher d'une logique immuable : plus de charge de travail dans un temps plus réduit >> (p.42)

D'où heures supplémentaires, longtemps non payées et un million de réclamations.

Face au refus du groupe La Poste de fournir des informations sur le fondement des formules mathématiques utilisées dans ce logiciel, des CHSCT (comités d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail), créés en 2011, sans pouvoir mais ayant le droit de savoir, ont asséné à plusieurs reprises un peu partout le groupe La Poste en justice afin d'obtenir ces éléments.

Réponse du groupe La Poste : "ce sont de vieilles archives de 1996 si nous avons perdues"

Sauf que ~~les normes utilisées ne sont pas raisonnablement utilisables si elles sont impossibles de les justifier par les mesures qui en sont le fondement~~ calcul par exemple le T.A. de Nancy en 2014. (p43)

Enfin on découvrit à cette occasion de savoureuses bavures : "l'Outil" faisait traverser des murs d'immeubles à Neuville les Dieppe ou bien, à Dieppe, un trajet passait sans pont au dessus d'un bassin du port.

Après le facteur passe muraille, le facteur volant ironise Ch. Authier.

Finalement, le groupe La Poste fut condamné par le T.G.J. de Dieppe en 2020.

Parfois aussi, après vérification des calculs, la durée d'une tournée exprimée par l'"Outil" se révéla inférieure à la somme des durées de ses composants.

Ailleurs, l'"Outil" faisait rouler une factrice à 100 km/h sur petite route ce qui stupéfia la gendarmerie à laquelle le document fut présenté. (jounin 115)

BOUGER avec LA POSTE (slogan de 1985) [ch. Author p 132-146]

En 2006, succédant à "chèques postaux" de 1918, est créée la BANQUE POSTALE (comptes, cartes de crédit, épargne, placements, prêts immobiliers, crédits à la consommation, assurance et prévoyance, crédits à collectivités locales, banque en ligne) qui comprend 15 filiales dont banques de détail, assurances, gestion d'actifs, financements participatifs (dont KissKissbankbank), éthiques, développement durable, et autres "gadgets sémantiques".

Quant aux filiales du groupe on rencontre La Poste Mobile, Colissimo, Chronopost, Docapost, La Poste Immobilière, Viapost, DGP, Médiapost Communications (-12 sociétés), Asendia, Axeoservices, Sogec.

Donc Téléphonie mobile, Services à domicile, Com et Marketing, Immobilier, Logistique et transports, Ingénierie informatique, Traitement numérique et donc holdings, filiales et sous filiales, affublées d'acronymes globish comme Greenovia, Mobigreen, Véhiposte rassemblés dans "Benoji-mobilité durable" c'est à dire location de vélos.

Le groupe La Poste Compte 250 métiers et 250 filiales réparties en 4 branches : Service Courrier et colis, banque et assurance, grand public et numérique dont le marché de la Silver Economie, et GÉOPOST group (colis express en France et 50 pays 11 Milliards ch. aff.) GÉOPOST investit dans l'ALIMENTAIRE et le e-commerce, via ses différentes marques : chronopost, chrono fresh (transports frigorifiques), Stuart (livraisons) racheté en 2000 13 Millions €, DPD en Allemagne et Angleterre, Seur en Espagne.

Géopost a acheté 84% de Epicerie (commande en ligne de produits frais) afin de livrer à domicile, via la plateforme «La Table», des repas et concurrent UberEAT et Deliveroo.

En 2017 Chronopost, associé à Webedia, lance Pourdebon "produits frais".

Enfin "Urbby", filiale de La Poste, livre en centre ville les "derniers Km".

Outre l'ALIMENTAIRE, le groupe La Poste mise sur le NUMÉRIQUE, le développement à l'international, les services de proximité avec "START in Post" en 2014, incubateur de start up, et "La Poste Venture" en 2021, fond d'investissement dans "les start-up innovantes à impact positif".

Mais dès 2016, la Cour des Comptes pointait les dysfonctionnements et gaspillages d'argent public au sein de l'Etat (100% actionnaire) et de ses services.

Sans effet.

Le groupe La Poste investit aussi dans la SANTÉ avec l'acquisition d'ASTEN Santé et DiADOM (prestations à domicile); Via sa branche Silver Economy elle participe à NOUVEAL (pré et post opérations) et Newcard (télésurveillance des patients) 2001. DOCAPOST, filiale de la branche numérique, est devenue le premier opérateur de santé en France tandis que CHRONOPOST / HEALTH CARE livre des produits médicaux. D'autre part, le groupe La Poste mène des expérimentations auprès de CHU dans des programmes de prévention de la dépendance ou de la malnutrition transformant les facteurs en auxiliaires de santé chargés de repérer la perte d'autonomie des plus âgés.

En 2022 le groupe La Poste a racheté la start up Happytal présente dans 150 hôpitaux, et experte dans la digitalisation du parcours hospitalier et dans l'accompagnement des patients, tandis qu'une filiale, AGE D'OR Services prend en charge le "bien vieillir", préfendant remédier aux défaillances de l'hôpital! Tout cela alors que ce groupe connaît une dette pharaonique sur son PDI qui pense combler en "captant la croissance internationale" (!) et par cela « aider la société à gérer la transition démographique, écologique, numérique » (p143).

Mais comme on l'a dit, c'est la Banquassurance qui est le cœur de métier du groupe La Poste qui, avec l'acquisition de la FINANCIÈRE de l'Echiquier - voir Nexus d'aujourd'hui - puis de CNP Assurances en 2020 pour 5,5 milliards d'euros vise le titre de géant mondial, tandis que, en juin 2022, la dette nette du groupe s'élevait à 90 milliards d'euros !!

Avec un capital 100% public (Etat + CIC) on s'attendait à certains contrôles et débats. Il n'en est rien.

Le groupe La Poste serait-il aux mains de technocrates en zone libre? Et est-ce de la naïveté ou de l'ignorance lorsque les Maires de France et une centaine d'élus leur demandent de maintenir les missions de service public?

A Libourne, le courrier perdu emploie 60 personnes pour un arrivage de 20 000 plis et objets par jour dont 6% seulement sont retournés. Il est étonnant que ce service "archaïque" ait échappé à un manager en quête de Réorganisation. Alors, outil de communication ?, à moins qu'ils n'osent pas. Pas encore - [Autier p173].

Dans l'interview du 5 mars 2023 sur France Culture (softpower), le PDG du groupe La Poste, philippe Wahl, confirme les points cités plus haut (géoroute, géopost, docapost, etc.).

On y apprend en plus que DIGIPOST (coffre fort numérique, 97 utilisateurs) et PRONOTE (relations professeurs, élèves, parents d'élèves) sont aussi des filiales, que, en compagnie de Bouygues, Dassault, France Télécom, et la CDC (caisse des dépôts et consignations), le groupe est présent dans l'élaboration du CLOUD 100% français, qu'il est également leader français dans le domaine de la DONNÉE, premier hébergeur de DONNÉES SANTÉ (leur numérisation, stockage, communication) et premier FOURNISSEUR d'ACCÈS (1000 sites), enfin, que les investissements dans les EXOSQUELLES font partie de son programme "humanitaire" !!

Si, à la lecture de l'enquête sur le "portefeuille d'identité numérique européen" parue dans Nexus (mai-juin 2023), et réalisée par Hérimine Le Quellec, journaliste indépendante, l'on ajoute l'achat de INGROUP (cartes d'identité, passeports numériques, applications anti-virus), et si l'on apprend que DOCAPOST, (filiale dans le numérique) est majeure, aux côtés de THALES, dans le Consortium ("Potential") chargé, avec un autre (Nobid), de mettre en place ce "portefeuille", on ne s'étonnera plus si il soit proposé au bureau de poste du quartier ou par le facteur lors de sa tournée.

Cela d'autant plus que la vente de SMARTPHONES par le groupe La Poste, sur lesquels se greffera ce "portefeuille" constitue une part importante de ses activités --- et un marché très juteux.

Dernière trouvaille : les BOÎTES aux Lettres jaunes, dans lesquelles nous glissions nos courriers papier, ne s'ouvriront plus que par une application du Smartphone, philippe Wahl dixit. Jusqu'à leur disparition ?

G. Destaves
Septembre 2023.